

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2023/017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023

Le président, M. HONORAT Guy constate :

A la première réunion le 13 Avril 2023 à 13h30 un total de 31 voix
Le quorum de 273 voix minimum n'est pas atteint ;

A la deuxième réunion le 13 Avril 2023 à 14h00 un total de 66 voix
L'assemblée des propriétaires peut délibérer sans condition de quorum.

Le président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée réunie en session extraordinaire
Election d'un membre titulaire sur le collège de Cavaillon Robion
Suite au décès d'un membre du comité syndical représentant les communes de Cavaillon - Robion, il convient de procéder à l'élection d'un membre titulaire parmi les candidatures reçues.

Les candidats sont :

Mr BOURNE Véran – Mme GUILLEN Marie-France

Après les présentations des candidats, le président demande à l'assemblée de propriétaires de procéder au vote.

Délibération sur l'élection d'un membre sur les communes de Cavaillon - Robion

M. BOURNE Véran	44 voix
Mme GUILLEN Marie-France	22 voix

M. BOURNE Véran est élu comme syndic titulaire sur les communes de Cavaillon - Robion

Le résultat du vote est soumis à l'appréciation de monsieur le Préfet du Vaucluse pour approbation.

Je vous serai gré, Monsieur le Préfet, d'accorder toute votre attention à cette demande d'approbation, et vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 084-298401712-20230413-2023_017-DE